

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 décembre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Un Info Point Europe s'est créé en 1998 à Lyon. Son but est de sensibiliser les habitants de l'agglomération aux enjeux de la construction européenne et aux réalisations concrètes de l'Union européenne, notamment sur le plan local.

Il n'existait pas jusqu'ici de structure consacrée à l'information du grand public. Info Point Europe a donc pour mission d'intervenir en complément d'autres outils spécialisés comme l'Institut de l'Euro ou la délégation régionale du conseil des communes et régions d'Europe.

C'est dans cette perspective que s'est créée à Lyon une association dénommée EuropeInfo qui est la structure hébergeante de l'Info Point Europe. Cette nouvelle structure, qui a reçu le label de la Commission européenne, deviendrait ainsi le relais d'information pour le grand public de l'agglomération.

Cette association s'est donné pour objectifs :

- d'offrir une information et une documentation sur l'Europe,
- d'être un foyer de rencontres internationales,
- d'étudier et de réaliser tout projet et manifestation présentant un intérêt européen,
- de favoriser le développement des échanges entre les habitants de l'agglomération, de la région et d'autres Européens.

EuropeInfo effectue d'ores et déjà la synergie entre les différents outils d'information puisque l'Institut de l'euro, le Centre de documentation et de recherche européennes et l'Association française du conseil des communes et régions d'Europe en sont membres. De plus, l'Euro Info Centre souhaite fortement s'associer aux activités de cette nouvelle structure.

Accueillir un relais d'information de la Commission européenne confirme le Grand Lyon dans son rôle d'acteur de la construction européenne, tout en mettant en avant les réalisations de l'agglomération en partenariat avec l'Union européenne.

L'Info Point Europe a déjà pour partenaires locaux la Région, le Département et la ville de Lyon. Avec eux, la Communauté urbaine est sollicitée pour participer au financement de l'installation de la structure à hauteur de 100 000 F sur l'exercice 1998 ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Alloue une subvention de 100 000 F à l'association EuropeInfo pour l'installation d'un Info Point Europe.

2° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 1998 - compte 657 280 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,